

Assises de France OP Lait

Faire évoluer la loi Egalim pour mieux l'appliquer dans la Filière Lait !

Paris, le 21 octobre 2020 : Face aux difficultés rencontrées par de nombreux producteurs dans leurs négociations sur les prix du lait avec les transformateurs, France OP Lait, syndicat des Organisations de Producteurs de lait, a organisé ses premières Assises à Paris le 13 octobre dernier pour porter la voix des OP et appeler à des évolutions.

C'est ainsi que ces Assises ont clairement mis en lumière le fait que la loi Egalim présentait des limites d'application. Les retours des deux années d'expérience démontrent que les dispositifs créés par la loi ne permettent pas encore d'atteindre les objectifs vitaux pour les producteurs de lait, à savoir un meilleur partage de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la Filière. A cet égard, la « marche en avant du prix du lait » citée par le Président Emmanuel Macron à Rungis le 11 septembre 2017 n'est pas encore accomplie.

Alors que les producteurs de lait sont encouragés par les autorités européennes et françaises à se regrouper pour rééquilibrer les rapports de force au sein de la Filière, les débats ont démontré que les acteurs représentatifs de l'interprofession laitière avaient insuffisamment intégré les OP dans leurs circuits de consultation et de décision.

Dès lors, si siéger au CNIEL ne constitue pas un objectif en tant que tel, cela peut-être un moyen d'action. France OP Lait est ainsi convaincu qu'il y a une complémentarité à construire avec l'Interprofession laitière. Celle-ci pourrait notamment se traduire par une subsidiarité entre les acteurs : il y a des choses que les OP peuvent faire mieux que le CNIEL et vice-versa. Il s'agirait également d'améliorer la transparence dans les décisions et les outils mis à disposition de la Filière.

A cet égard, France OP Lait, fidèle à son attachement à la diversité des OP, des terroirs et des marchés, appelle à faire évoluer certains indicateurs nationaux pour privilégier davantage les indicateurs des OP, plus proche de la réalité des producteurs.

Les Assises ont également permis de remettre en cause certains débats franco-français qui freinent le développement des OP. C'est ainsi que Denis Berranger, président de France OP Lait, a rappelé que la légitimité des OP à accéder aux programmes opérationnels, n'était pas liée au transfert de propriété, conformément aux pratiques en vigueur dans les autres Etats Membres de l'UE.

L'UE envisageant de relever le seuil de volume de lait cru pouvant faire l'objet de négociation par une OP de 3,5 à 4,5%, soit jusqu'à 7,5 milliards de litres de lait pour une OP française, France OP Lait appelle les producteurs à se regrouper et à exploiter au mieux l'outil « OP ».

Les mois à venir étant déterminants pour l'avenir des OP françaises avec la formulation des programmes opérationnels et la définition par la France de son Plan Stratégique National, France OP Lait sera aux côtés des OP pour veiller à ce que les objectifs de la loi Egalim soient atteints le plus rapidement possible.